

PROJET BASED CIRCONSCRIPTION TOUL

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre, de progresser et de réussir, affirme l'objectif d'inclusion scolaire de tous les élèves et intègre la prise en compte de la difficulté scolaire qu'elle entend réduire.

L'objectif de l'école est de développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'entre eux les conditions de réussite. Au sein de chaque cycle d'enseignement, des dispositions appropriées sont mises en œuvre par l'équipe pédagogique pour prendre en compte les potentialités et les besoins de chaque élève. Dès qu'un élève rencontre une difficulté dans ses apprentissages scolaires, une aide lui est apportée à l'école.

La difficulté, inhérente au processus même d'apprentissage, est prise en compte par chaque enseignant dans son action quotidienne en classe. Toutefois, l'aide apportée par l'enseignant, avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle et, là où il est mis en œuvre, le dispositif plus de maîtres que de classes, peut ne pas suffire pour certains élèves.

Dans les académies, la priorité accordée à l'école primaire pour réduire la difficulté scolaire et pour élever le niveau général des élèves s'affirme au travers de l'intervention de personnels spécifiquement formés pour accompagner les élèves rencontrant des difficultés persistantes qui perturbent leurs apprentissages scolaires. Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires occupent pour cela une place fondamentale qui n'est substituable à aucune autre. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants des classes, permet une meilleure réponse en équipe aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

En cas de difficultés persistantes perturbant les apprentissages des élèves, l'enseignant spécialisé intervient avec l'objectif de les aider à surmonter leurs difficultés. Son intervention a lieu le plus souvent au terme d'une série d'aménagements pédagogiques et d'actions de soutien menées par l'enseignant de la classe avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle. L'enseignant spécialisé peut aussi intervenir d'emblée si les difficultés sont importantes et manifestes, en complément et en articulation avec des aménagements pédagogiques et des actions de soutien mises en place.

L'enseignant spécialisé chargé de l'aide spécialisée à dominante pédagogique apporte une aide aux élèves qui ont des difficultés avérées à comprendre et à apprendre dans le cadre des activités scolaires. Il s'agit, pour l'enseignant spécialisé, de prévenir et de repérer, grâce à une analyse partagée avec l'enseignant de la classe ou l'équipe pédagogique du cycle, les difficultés d'apprentissage de ces élèves et d'apporter une remédiation pédagogique dans le cadre d'un

projet d'aide spécialisée. Dans le cadre de ces projets, l'enseignant spécialisé accompagne les élèves en grande difficulté vers la prise de conscience et la maîtrise des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite et à la progression dans les savoirs et les compétences, en visant toujours un transfert de cette dynamique d'apprentissage vers la classe.

L'enseignant spécialisé chargé de l'aide spécialisée à dominante rééducative apporte une aide aux élèves dont l'analyse de la situation montre qu'il faut faire évoluer leurs rapports aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires. Il s'agit, pour l'enseignant spécialisé, de prévenir et repérer, grâce à une analyse partagée avec l'enseignant de la classe ou l'équipe pédagogique du cycle, les difficultés de comportement de ces élèves et de mettre en œuvre des actions, dans le cadre d'un projet d'aide spécialisée, pour faire évoluer les situations. Dans le cadre de ces projets, il recherche et participe à la mise en œuvre de démarches pédagogiques et éducatives adaptées aux difficultés ou aux troubles qui peuvent affecter les apprentissages ou le comportement de ces enfants.

Ces deux formes d'aide, quoique distinctes, ne sont pas des spécialisations cloisonnées : l'enseignant chargé de l'aide à dominante pédagogique prend en considération le découragement induit par des difficultés d'apprentissage persistantes, voire des moments de désaffection ou de rejet de l'école ; l'enseignant chargé de l'aide spécialisée à dominante rééducative prend en compte les demandes de réussite scolaire des enfants et de leur famille.

Le psychologue de l'éducation nationale aide à comprendre les difficultés d'un enfant et contribue à faire évoluer la situation. Il contribue à l'analyse de la situation particulière d'un enfant en liaison étroite avec la famille et les enseignants. Il réalise des observations, des bilans et des suivis psychologiques, analyse et interprète les données recueillies. Il mène des entretiens avec l'enfant, les enseignants et avec les parents pour mieux comprendre la situation d'un élève, comprendre ce qui fait obstacle à l'appropriation des apprentissages et rechercher conjointement l'ajustement des conduites pédagogiques et éducatives. Lorsque cela paraît souhaitable, le psychologue de l'éducation nationale peut conseiller à la famille la consultation d'un service ou d'un spécialiste extérieur à l'école et contribuer, avec l'accord de celle-ci, à la recherche d'une réponse adaptée.

Les enseignants spécialisés et les psychologues de l'éducation nationale apportent l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques pour les accompagner dans l'aide aux élèves

Les enseignants spécialisés apportent leur appui aux enseignants pour prévenir et analyser les difficultés d'apprentissage ou de comportement que manifestent leurs élèves, pour objectiver et comprendre les situations, croiser les approches, reconnaître et prendre en compte les différences entre élèves au sein de la classe, cerner leurs besoins et les obstacles qu'ils rencontrent. Ils accompagnent les équipes enseignantes pour l'élaboration de réponses adaptées aux besoins des élèves, la construction de situations d'enseignement qui tiennent compte des stratégies d'apprentissage des élèves en difficultés et pour la mise en œuvre de pratiques pédagogiques qui favorisent la réussite de tous les élèves.

Cette aide à l'analyse des situations contribue à la prévention des difficultés d'apprentissage et des risques de décrochage scolaire des élèves, en participant au développement des compétences des équipes enseignantes. Elle permet de fonder une culture partagée sur les composantes de la réussite scolaire, de sensibiliser les maîtres aux aspects pédagogiques qui fragilisent certains élèves plus que d'autres et les mettent en difficulté pour leurs apprentissages.

Les psychologues de l'éducation nationale et les enseignants spécialisés des RASED contribuent aussi à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'accompagnement personnalisés (PAP). Ils contribuent au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS).

Ils constituent également une ressource et un appui pour l'équipe enseignante dans les relations et les entretiens avec les familles des élèves en difficulté ou en situation de handicap.

Circulaire n°2014-107 du 18/08/2014

LES AMBITIONS PRIORITAIRES DU RASED

- **Renforcer le lien entre les équipes d'école et le RASED ;**
- **Participer à la construction d'un regard contenant et d'une posture positive pour engager une dynamique de progrès auprès des élèves à besoins particuliers ;**
- **Prévenir et remédier aux difficultés scolaires qui se manifestent dans les écoles ;**
- **Favoriser une meilleure adaptation et réussite scolaire en référence aux attentes de l'institution.**

LES STRATÉGIES ET DISPOSITIFS

STRATÉGIE 1

Faire vivre dans toutes les écoles un support commun afin d'optimiser le repérage et l'analyse des difficultés qui entravent la réussite des élèves

DISPOSITIF

- Documents de demande d'aide RASED ;
- PPRE PAP PPS
- Évaluations nationales

INDICATEURS

- Harmonisation des documents RASED : demande d'aide,
- Les besoins des élèves, spécifiés dans la demande d'aide, font référence aux compétences.
- Le RASED peut identifier la typologie d'aide attendue ;
- La complémentarité des aides est explicitée et cohérente : APC
- Les familles sont systématiquement associées au projet d'aide

STRATÉGIE 2

Définir des priorités dans la prise en charge spécialisée de la difficulté scolaire:

- Au niveau des écoles,
- Au niveau des périodes de l'année scolaire,
- Au niveau des types d'aide

DISPOSITIF

· Au niveau des écoles :

A. Maître à dominante pédagogique et relationnelle :

1. Écoles avec un grand nombre d'élèves en très grande difficulté
2. Cycles 2 (voire 1) prioritaire(s)
3. Élèves à besoins éducatifs particuliers: prolongement de cycle, en attente de dossier MDPH, demandes ponctuelles.

B. Psychologues de l'éducation nationale:

1. Orientation prévue
2. Degré d'urgence de la situation
3. Écoles avec un grand nombre d'élèves en très grande difficulté

Au niveau des périodes (sauf psychologues): (Orientation générale qui n'exclut pas la prise en charge des élèves d'un autre niveau.

Périodes	Niveau	Objectifs
Début d'année	Tous niveaux Maître E/G Psychol.	<ul style="list-style-type: none">– Prévention dans le domaine du « devenir lecteur » CP– Poursuite des suivis afin d'améliorer le passage dans le cadre de l'apprentissage de la lecture– Aide à l'analyse des évaluations nationales : observation des élèves à la tâche, transversalité– Aide à la réflexion pour la mise en place des PPRE : rencontre avec les équipes- Suivi des situations de crise– Travail institutionnel (ULIS, SEGPA, PAP, orientations dans le domaine du handicap), poursuite des bilans
Octobre à décembre	CE1 Maître E/G Psychol.	<ul style="list-style-type: none">– Renforcement des compétences en lecture et mathématiques– Prévention– Suivi des situations de crise pour tout le RASED– ULIS, SEGPA, bilans
Janvier à mars	CP Maître E/G	<ul style="list-style-type: none">– Renforcement des compétences en lecture et mathématiques– Aide à l'analyse des évaluations nationales

	Psychol	<ul style="list-style-type: none"> - ULIS, SEGPA, bilans - Suivi des situations de crise
Avril à juin	GS/CP Maître E/G	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des prises en charge - Accompagnement à l'entrée au CP et aide ciblée à l'évaluation des acquis - Suivi des situations de crise - Prévention dans le domaine du « devenir lecteur » GS
	Psychol	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des situations, bilans - Accompagnement équipe : maintien, passage anticipé, pré-signallement pour les SEGPA

Des actions spécifiques sur des élèves de **cycle 3** pourront également se réaliser sur la base de projets très particuliers.

- Au niveau des interventions : Après analyse préalable de la situation entre l'enseignant et le RASED
 - Auprès de l'enseignant (co-réflexion)
 - Co-intervention avec la classe
 - Par petits groupes
 - Individuelles
 - Auprès des familles

INDICATEURS

Les aides sont ciblées envers les élèves qui en ont le plus besoin.

Les projets d'aide font apparaître différentes modalités d'intervention du RASED

STRATÉGIE 3

Mettre en place une collaboration enseignants/RASED pour assurer le suivi et la cohérence du PPRE ou PPS (si intervention du RASED)

DISPOSITIF

- Conseils de cycles consacrés aux élèves en difficulté (CCED) ;
- Rencontres personnalisées enseignants/RASED ;
- **« Cahier de progrès »**

INDICATEURS

- Les CCED s'organisent autour des projets d'aide et définissent les compétences prioritaires à travailler
- Le nombre de rencontres enseignants/RASED progresse, notamment pour les prises en charge de longue durée
- Le cahier de progrès sert de lien entre l'élève, l'enseignant et le RASED (maître E)

STRATÉGIE 4

Proposer des actions de prévention qui permettent d'anticiper la difficulté scolaire

DISPOSITIF
- Entretien téléphonique, par mail ou avec l'équipe pour répondre à des difficultés. - Rencontre avec l'équipe et le RASED.
INDICATEURS
▪ Des problèmes ponctuels d'enfants en difficulté.

STRATÉGIE 5
Proposer une formation commune sur la difficulté scolaire et ses dimensions
DISPOSITIF
· Formations en circonscription : formation commune RASED et enseignants sur les élèves à besoins éducatifs particuliers. · Réunions de directeurs (équipe éducative et communication) ;
INDICATEURS
Les équipes éducatives prononcent des décisions acceptées par tous les partenaires (voir les compte-rendus) Les ressources disponibles sont fréquemment consultées par les enseignants.

EVALUATION
Ce projet fera l'objet d'une évaluation partielle annuelle qui pourra donner lieu à une régulation des stratégies qui ne s'avèrent pas efficaces. Une évaluation terminale se fera en juin 2019.
TABLEAU DE BORD - Données annuelles des psychologues des écoles
· Données quantitatives du pourcentage d'enfants concernés par école/par classe ; · Données quantitatives du pourcentage d'intervention par école/par classe et par catégorie : équipe éducative, équipe de suivi de scolarisation, entretien avec les familles, entretien avec l'enfant, suivi psychologique, examen psychologique, entretien avec l'enseignant, observation en classe – hors réunions de travail institutionnelles) ; Ces données seront complémentaires des emplois du temps transmis régulièrement.
TABLEAU DE BORD - Données annuelles des enseignants E et G
· Nombre d'élèves pris en charge en petits groupes et le nombre d'heures consacrées pour ces élèves, par école, par classe · Nombre de co-intervention et nombre d'heures associées, par école/par classe ; · Nombre d'équipes éducatives, suivis de scolarité, rencontres avec les parents... Ces données seront complémentaires des emplois du temps transmis régulièrement.